

Pour une gratuité des transports pour les publics en situation de précarité

Présents :

Geneviève GRETHEN – Ligue des Droits de l'Homme

Alain MAURICE – les Restos du cœur

Claude DURAND – Habitat humanisme

Martine HOERNER- Fondation Abbé Pierre

Georges JACQUOT- CASAM

Samuel MARANGE- Pôle asile AIEM

Paco MATHIEU- AIEM

Grégory MATHIEU -coordinateur du dispositif de Premier Accueil Lorraine

Hélène LECLERC – Coordinatrice du réseau

Introduction :

Rappel de l'origine de cette préoccupation de gratuité des transports, question récurrente et commune aux différents groupes de travail :

- L'accès aux lieux d'aide alimentaire
- L'accès aux soins dispensés à la PASS de l'hôpital de Mercy
- La recherche d'hébergement ou de logement
- La possibilité d'avoir accès à son courrier dans les cas de domiciliation
- Toutes les démarches administratives permettant l'accès aux droits et à l'insertion.

L'objectif des associations du réseau est que les transports publics de l'agglomération messine soient accessibles à tous.

Cela n'est possible qu'en demandant la gratuité pour les personnes en situation de grandes difficultés.

A partir des débats de la précédente réunion du groupe - transport en date du 23/12/2015, Geneviève GRETHEN et Hélène LECLERC ont rédigé un projet qu'elles soumettent au groupe.

Les différents chapitres sont lus et examinés : aspects de la réglementation, description du contexte, exemples des tarifications sociales en France.

Des modifications sont apportées en ce qui concerne les publics ciblés.

1 Cibler les publics concernés

- ❖ Plutôt que de cibler les bénéficiaires de la CMUC et de distinguer les bénéficiaires de l'AME, le groupe a choisi de cibler ensemble les bénéficiaires de la CMU et de l'AME.
- ❖ Restent concernés par le projet les bénéficiaires de l'Aide Complémentaire Santé
- ❖ Restent aussi les personnes qui n'ont pas encore fait valoir leur droit et qui peuvent être accompagnées par le CCAS ou les associations de solidarité pour l'ouverture de leurs droits.

1- Rappel : CMU (revenus 750 euros)

2- Seuil de pauvreté : 940 euros

2 – Comment porter ce projet ?

- Ces propositions doivent être faites à la communauté d'agglomération, compétente dans ce domaine.

Une demande de rencontre a déjà été faite par la LDH auprès de M. BOHL au sujet de la charte européenne des Droits de l'Homme.

Il conviendrait d' adresser un courrier à M. BOHL pour préciser que la rencontre portera aussi sur la question de la gratuité des transports pour des publics ciblés, en joignant le texte du projet.

- Cela n'exclura pas une demande de rencontre avec l' élu de l'agglo en charge du dossier transport, Mme Hisler –Beguin .
- Il semble aussi souhaitable d'informer les élus parlementaires de l'agglomération .Des demandes de rencontres sont donc prévues avec M. JACQUAT avec les Restos du cœur, avec Mme FILIPETTI et Mme ZIMMERMANN.